

Procès-verbal du Conseil Municipal
Séance n° 6 du lundi 5 juillet 2021 – 18 heures 30 – salle de la mairie

Présents :

MARRET Serge, SABATIER Sébastien, LUCAS Éric, GRIX Suzanna, RIBES Bénédicte, HAGER Maryvonne, BELFIORE Mauricette, GUILHEM Louis, CELERIER Patrick formant la majorité des membres en exercice.

Absent(s) excusé(s) : Néant.

Absent(s) excusé(s) ayant donné procuration : MONIÉ Florian à MARRET Serge.

Absent(s) : BORREL Marie-Andrée.

M. le maire ouvre la séance à 18h30.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la nomination de HAGER Maryvonne à la fonction de secrétaire de séance.

Ordre du jour :

1. Le compte rendu du conseil municipal du 25 mai 2021 est approuvé à l'unanimité.

2 - Biens vacants et sans maître. Procédure d'acquisition de plein droit d'un bien sans maître.

Suite à la recherche auprès du service des impôts pour retrouver les propriétaires de quelques maisons du village en situation de grande détérioration, il s'avère que, depuis plus de 30 ans, la taxe foncière n'est pas perçue pour la maison située en très mauvais état, rue Violet le Duc sur la parcelle A n°149. Sur le cadastre celle-ci n'apparaît pas curieusement comme étant bâtie.

Le conseil municipal décide unanimement de prendre un arrêté afin d'engager les démarches d'acquisition de plein droit de ce bien sans maître auprès d'un notaire.

3 - Convention entre la CCRLCM et la commune pour l'instruction des demandes d'autorisations d'urbanisme par le service urbanisme de la CCRLCM.

Cette convention fixe, jusqu'au 31/12/2022, le cadre d'intervention du service d'urbanisme de la CCRLCM. L'instruction des demandes de déclaration de permis de construire sera désormais effectuée par la CCRLCM : certificat d'urbanisme de type CUb ; permis de construire ; permis de démolir ; permis d'aménager. La Commune gardera le contrôle de la conformité des travaux.

Pour sa part, la Commune conserve l'instruction d'autorisations et actes tels que : les certificats d'urbanisme de type CUa ; des déclarations préalables hors secteur protégé portant sur les modifications de l'aspect extérieur d'une construction existante ; équipements annexes ; travaux et installations diverses.

Les dispositions financières à la charge de la commune se trouvent en page 9 de cette convention, Tout dossier générant une taxe est envoyé au service instructeur de la CCRLCM. (Mme Adeline Froment)

4 - Convention pour une mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage avec l'ATD 11 pour le bâtiment de la poste et celui des écoles

Le Conseil Municipal approuve les deux propositions de devis de l'ATD chiffrant le temps de travail nécessaire à l'étude de possibilités de travaux pour ;

- La réalisation de logements au 1er étage du bâtiment des écoles (anciens logements des instituteurs) : 32 heures à 59 € soit 1888 € HT
- La deuxième convention porte sur l'immeuble de la Poste : 35 heures à 59 € soit 2065 € HT € avec deux possibilités à étudier : soit la rénovation complète de l'immeuble soit sa démolition et l'aménagement de l'espace ainsi rendu disponible.

Au vu de ces études le conseil municipal se prononcera sur les diverses propositions de l'ATD.

5 – Examen des projets de PUP eau potable et assainissement relatifs aux zones AU1 de l'actuel PLU (les Louades, chemin de Restocos et chemin du Périé).

Le Conseil municipal a examiné les trois projets de PUP pour l'extension des réseaux en eaux usées et d'approvisionnement en eau potable :

Chemin du Périé ; parcelle Ortega, le PUP initial signé par l'ancienne municipalité ne concernait que la parcelle Ortega.

Cette parcelle accueillera deux lots mais l'extension des réseaux doit aussi prendre en compte une extension des parcelles constructibles sur tout ou partie des zones AU2 et AU3 de l'actuel PLU qui ne le sont plus.

Le coût total des travaux s'élèverait à 48 566.82€ HT dont 22 795.83 € HT à charge de la commune.

S'agissant d'une extension de réseaux, aucune subvention n'est possible.

Chemin de Restocos : La desserte des parcelles Mazard et Lanta nécessite non seulement la réfection complète

des canalisations depuis le croisement du chemin de Restocos avec la rue Marcelin Albert mais aussi la réhabilitation des réseaux sur l'ensemble de la rue Marcelin Albert (depuis l'épicerie) et le maillage des réseaux entre le chemin de Restocos et l'avenue de Castelnaud.

Une subvention à hauteur de 80% du montant des travaux peut être espérée sur la partie à réhabiliter (Agence de l'eau et le Département). Aucune subvention ne peut l'être pour la partie extension.

Coût total des travaux est de 203 444.48 € HT dont 92 177.07 € HT à la charge des pétitionnaires et 111 267.41 € HT à la charge de la commune.

Clos des Louades : Il s'agit de desservir les parcelles B 29, 30, 31, 32 et 33 appartenant à M. Christophe Lanta et Mme Marie-Suzanne Mazard en eau et assainissement. L'essentiel des travaux doit être réalisé sur des terrains privés. Il est à noter que le ruisseau des Louades sera franchi en souterrain par la canalisation d'assainissement. Coût des travaux est de 58 618 € HT à la charge des pétitionnaires.

Les propriétaires de toutes les parcelles pouvant être concernés par ces PUP ont été rencontrés.

Les PUP seront signés après accord avec les intéressés et validation par le conseil municipal.

Un acompte de 50% du montant des travaux prévus dans le PUP sera exigé au moment de la signature du PUP et les 50% restants à la fin des travaux prévus dans le PUP.

Leur réponse étant attendue avant fin juillet.

Un appel d'offre sera passé sur internet pour les trois chantiers pour un total de 372 755.15 € TTC en tout avec tranche ferme et tranche conditionnelle.

Si l'un des propriétaires concernés refusait la signature d'un PUP, ses parcelles concernées seraient sorties de la zone constructible du PLU.

Informations diverses

- Demande de subvention exceptionnelle du Tennis Club d'Olonzac en raison de la crise de la COVID : A l'unanimité de ses membres, le conseil municipal émet une réponse négative.

- Arts vivants 11 – Proposition de spectacles aux communes de moins de 3000 habitants – appel à candidatures

La Communauté de communes a lancé un appel à candidatures pour les animations estivales (spectacles musicaux ou de théâtre), auprès des communes ne bénéficiant pas des spectacles hors ou dans les murs d'Arts vivants 11. Plusieurs communes se sont manifestées et ont été retenues dont Tourouzelle qui a opté pour un spectacle de chansons françaises le 04 septembre prochain.

- Le Conseil départemental a décidé de financer des spectacles pour petites communes de juillet à fin octobre.
Le conseil municipal envisage de bénéficier de ce financement pour recruter un groupe de musique à l'occasion de la fête de la châtaigne fin octobre.
- Informations sur le Conseil Communautaire de la CCRLCM du 23 juin 2021
Adoption du pacte de gouvernance (2021-2026) entre la Communauté de communes et ses communes membres traduisant une volonté partagée pour renforcer l'attractivité du territoire en améliorant la qualité de vie de ses habitants.
- Adoption du règlement d'attribution de fonds de concours aux communes par la CCRLCM 2021 – 2026
Pour ce qui est des communes dont le nombre d'habitants est compris entre 100 et 499 une aide pour la réalisation de travaux peut être accordée de 40% du reste à charge plafonnée à 50.000 €. Tourouzelle pourrait en bénéficier notamment pour la réalisation des travaux sur le 1er étage de l'école. Il est précisé que cette aide est plafonnée à 50.000 € pour toute la durée du mandat et pour un seul projet.
- Révision du PLU : consultation des bureaux d'études.
Le dossier de consultation a été adressé aux bureaux d'études AU Toulouse, Citadia Conseil à Montauban, G2C environnement, OC'TEHA avec pour date limite de réponse le 31 août 2021.

L'ordre du jour étant épuisé, le Conseil Municipal prend fin à 20H20.

La secrétaire de séance,
Maryvonne HAGER

Le Maire
Serge MARRET